

L'ALTERNANCE : UN PARCOURS GAGNANT

En passant du temps en entreprise dès votre formation, vous pourrez acquérir une expérience qui facilitera votre recherche d'emploi. De plus, vous êtes payé, et c'est votre employeur qui prend en charge les frais de scolarité.

VOUS METTEZ EN PRATIQUE VOS CONNAISSANCES THÉORIQUES

L'un des avantages de l'alternance est que cette solution vous permet d'acquérir une expérience sur le terrain tout en continuant à vous former. Concrètement, cette formule vous aidera à mettre continuellement en pratique les connaissances théoriques acquises. En effet, grâce aux missions qui vous sont confiées dans l'entreprise, vous pouvez immédiatement appliquer ce que vous avez appris dans votre centre de formation. Vous pouvez aussi acquérir des connaissances complémentaires aux côtés de votre maître d'apprentissage.

Par ailleurs, cette combinaison entre les connaissances théoriques et l'expérience professionnelle vous donne une vision globale sur les problématiques du métier et les solutions à mettre en place pour les surpasser.

➤ L'ALTERNANCE FACILITE VOTRE ACCÈS À L'EMPLOI

L'alternance vous permet de vous familiariser progressivement avec le monde du travail. Après votre contrat, vous serez mieux armé(e) pour dialoguer avec les recruteurs lors de votre recherche d'emploi, sans oublier que vous avez de fortes chances d'être embauché(e) par l'entreprise qui vous a accueilli.

➤ L'ENTREPRISE PREND EN CHARGE VOS FRAIS DE FORMATION

L'alternance présente un avantage économique à la fois pour les alternants et les entreprises. Les frais de votre formation seront intégralement financés par l'entreprise d'accueil durant toute la durée de votre contrat. De ce fait, l'apprentissage constitue une très bonne alternative pour poursuivre ses études en dépit d'éventuelles difficultés financières.

➤ VOUS ÊTES RÉMUNÉRÉ(E)

Les frais de scolarité sont pris en charge, et vous touchez un salaire en contrepartie du travail effectué en entreprise. Cette rémunération est calculée selon un pourcentage du Smic en fonction de votre âge, de votre progression dans le cycle d'apprentissage et du niveau de diplôme.

À noter : votre salaire n'est pas imposable, dans la limite du SMIC, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents. D'autres avantages financiers peuvent également être prévus par le contrat d'apprentissage, tels que des primes. Ces facilités vous permettent ainsi d'accéder à l'indépendance financière tout en gagnant en expérience professionnelle.

➤ VOUS BÉNÉFICIEZ DE NOUVEAUX AVANTAGES GRÂCE À L'ALTERNANCE

En plus des avantages de votre statut d'étudiant (Crous, réductions...), vous avez droit à des avantages en tant que salarié, notamment des congés payés et des réductions d'abonnement transport. Selon votre entreprise d'accueil, vous bénéficiez aussi de tickets restaurants, des offres du comité d'entreprise...

De plus, vous disposez en tant qu'apprenti de certains droits particuliers : le droit à un repos journalier d'une durée de 11 heures consécutives, l'interdiction de vous confier des travaux dangereux et bien d'autres avantages. Par exemple, au cours de votre apprentissage, vous cotisez déjà pour la retraite. Vous bénéficierez également, dans l'entreprise d'accueil, de l'accompagnement d'un maître d'apprentissage, qui vous apprendra de façon très concrète le métier. Cet encadrement assure le suivi de votre parcours, la coordination et l'intermédiation entre l'institut de formation et l'entreprise d'accueil.